

REPUBLIQUE DE GUINEE

- (T-) E C R E T -

TRAVAIL- JUSTICE- SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

N°94/ 020 /PRG/SGG

NOMMANT LE SECRETAIRE GENERAL
ADJOINT DU GOUVERNEMENT -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale ;

VU le Décret n°92/226/PRG/SGG du 3 Septembre 1992, portant
attributions et organisation du Secrétariat Général du
Gouvernement ;

- (T-) E C R E T E -

ARTICLE 1er/- Monsieur Abdoulaye BANGOURA, Administrateur
Civil, précédemment Chef de la Division Administrative et
Financière du Secrétariat Général du Gouvernement, est nommé
Secrétaire Général Adjoint du Gouvernement.

ARTICLE 2/- Le présent Décret sera enregistré et publié au
Journal Officiel de la République./-

CONAKRY, le 21 MARS 1994



LANSANA CONTE